

Nombre de membres du Bureau :
- en exercice : 21
- membres présents : 15
- suffrages exprimés : 15
- pour : 15

DÉLIBÉRATION n° B2024/097

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 juin, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Alain PIASER a été désigné secrétaire de séance.

Présents : Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Roger LACOME, Nicolas TOURON, André RECURT, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Maurice LOUDET, Christiane ROTGE, Francis ESCUDE et Jean-Bernard COLOMES.

Absents excusés : Valérie DUPLAN, Céline CASSAGNEAU Albert BEGUE, Laurent LAGES, Didier FAVARO et Martine LABAT.

Objet : Renov'Occitanie 65 - Avenant à la convention

Par la délibération N°2020/218, le conseil communautaire a validé l'adhésion de la CCPL au Guichet Unique de la Rénovation Energétique sur le département des Hautes-Pyrénées, appelé Renov'Occitanie 65, dont l'objectif est d'accélérer la rénovation énergétique des logements en facilitant le passage à l'acte des ménages. Le déploiement de Renov'Occitanie, créé par la Région Occitanie, vise à rendre accessible à tous, le chantier de la rénovation énergétique.

Ce service public est financé en partie par le SARE (Service d'Accompagnement de la Rénovation Energétique), dispositif reposant sur la valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) déployés par l'Etat pour financer l'accompagnement des ménages pour la rénovation énergétique. En qualité de porteur unique associé, la Région est bénéficiaire des fonds et assure la gestion du programme.

La Région Occitanie et le Département des Hautes-Pyrénées ont, par convention d'objectifs, précisé les modalités d'engagements réciproques portant sur la mise en œuvre du Guichet de la rénovation énergétique sur l'ensemble du territoire haut-pyrénéen, dans le cadre de la mise en place de Renov'Occitanie pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023.

Un nouveau dispositif est en cours de définition au plan national pour prolonger et renforcer les Guichets uniques de la rénovation de l'habitat à compter du 1^{er} janvier 2025.

Afin d'assurer la continuité du service à l'issue de la période triennale initiale, la Région Occitanie a décidé de rester porteur associé du programme Service d'Aide à la Rénovation Energétique (SARE) pour l'année 2024 et de prolonger l'appel à manifestation d'intérêt pour le déploiement de Guichets uniques de la rénovation énergétique dont le Département est lauréat en partenariat avec les Communautés de communes et la Communauté d'agglomération.

Le financement sollicité auprès de la Région couvre 70% des dépenses prévisionnelles.

Le montant sollicité auprès de la CCPL est de 3 931,94 €, soit 7,73 % du reste à charge des 9 EPCI du Département.

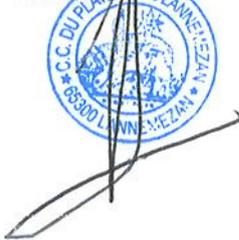
LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

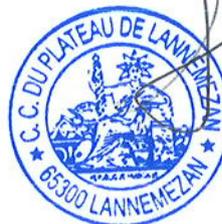
DECIDE

- De Donner un avis favorable à la participation de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan au guichet Renov Occitanie pour un montant de 3 931,94€ pour l'année 2024 ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec le Conseil Départemental.

Le Président
Bernard PLANO



Le secrétaire de séance
Alain PIASER



Affichée le 15 JUIL. 2024

Publiée le 15 JUIL. 2024

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20240618-2024-097B-DE
Date de télétransmission : 15/07/2024
Date de réception préfecture : 15/07/2024